



Institut **Du Comment**

*Demandez-nous Pourquoi, nous vous dirons Comment*

## Les dispositifs d'accompagnement d'équipes (en INTRA)

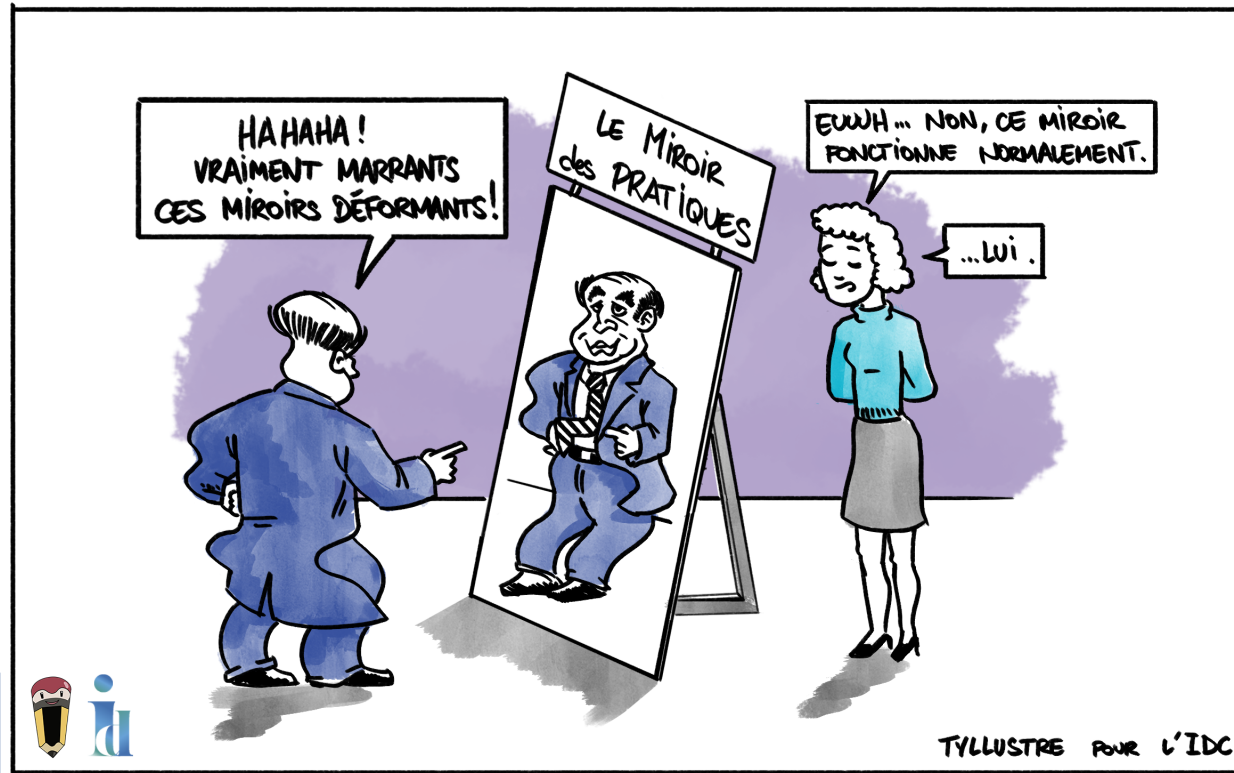
*Changez votre regard, évoluez dans vos pratiques,  
améliorez votre efficacité en favorisant vos compétences*

Une institution a son propre fonctionnement pour exercer une mission :

- Comment s'effectuent la communication et l'organisation dans votre institution ?
- Quel est le rapport au travail de vos professionnels ?
- Comment s'incarne le management, la résolution de problèmes ou de conflits dans les couloirs de votre organisation ?

Parfois il est nécessaire d'analyser des éléments managériaux qui peuvent bloquer ou faciliter la bonne marche professionnelle.

**Selon nous, l'appréhension d'une situation n'est jamais objective. Elle va de pair avec les dynamiques d'équipe et d'institution.** Le management n'est pas neutre, il vise à permettre la réalisation d'actions en lien avec des prescriptions (ou des missions) et reste influencé par la nature du fonctionnement de l'institution.



**Vous hésitez entre Supervision, Analyses de Pratiques Professionnelles (APP), Régulation d'équipe....Quelles différences ? Quels apports ?**

Vous souhaitez de la supervision dans votre structure ? Vous avez une idée de ce que c'est ?

Vous en avez entendu parler ? Vous voulez en savoir davantage ? Mieux appréhender les tenants et aboutissants ?

L'IDC vous en dit un peu plus !



Ce qui est indiqué constitue les grandes lignes, qui évidemment **doivent s'ajuster en fonction des terrains, des intervenants et des demandeurs.**

Ce sont des espaces de soin apportés à l'institution et donc à ses membres. S'ils concourent à la prévention des risques psychosociaux pour les professionnels (dépression, angoisse, agressivité, évitement de situations, arrêts maladies, etc.), ils participent avant toute chose à la mise en œuvre de pratiques bienveillantes à l'égard des personnes accompagnées.

### **1. La supervision**

La supervision est un espace offert au professionnel afin qu'il puisse réfléchir sur ce qu'il met en jeu *en tant que personne* dans sa pratique quotidienne auprès des usagers. On peut aussi dire que la supervision a parfois pour but d'aider des personnes en situation potentielle ou avérée de souffrance parce que confrontées à la souffrance des usagers.

→ **Objectif : discerner son implication personnelle dans sa pratique.**



## 2. La régulation d'équipe

Elle a pour objet de restaurer les capacités de coopération entre les professionnels. Cet objet est à prendre au sens littéral, c'est à dire que l'on ne déclenchera une régulation d'équipe qu'à partir du moment où il aura été fait constat que les professionnels sont dans une difficulté de coopération (telle par exemple que cela diminue la qualité de service rendu aux usagers ou la qualité des relations de travail au quotidien).

→ **Objectif : régler les conflits institutionnels.**

## 3. L'Analyse de Pratiques Professionnelles

Contrairement à la supervision, l'analyse des pratiques ne concerne pas la personne mais bien le professionnel et porte sur les actes et les gestes qu'il peut poser dans le cadre de l'exercice de son métier. L'analyse des pratiques se situe donc sur deux plans:

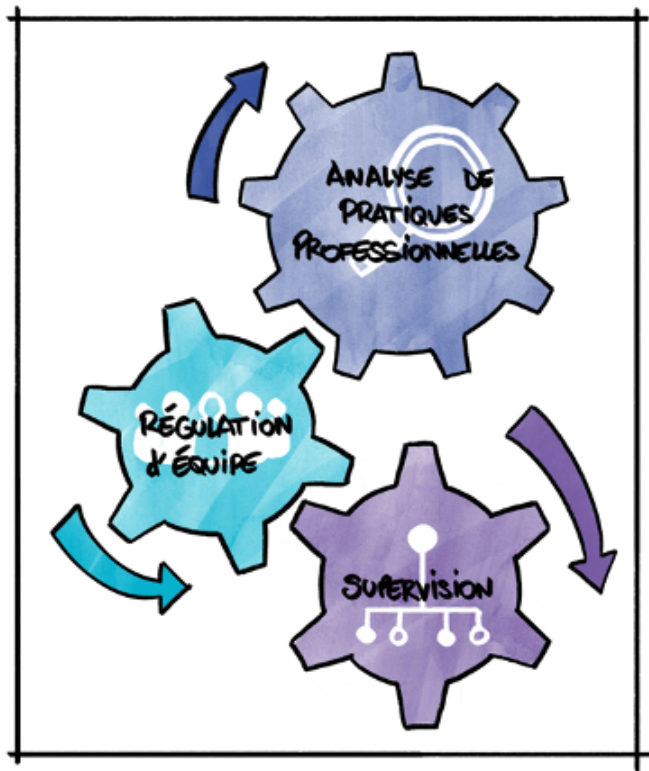
- L'éclairage disciplinaire sur les pratiques et leurs " conséquences " pour les usagers,
- L'aide à la théorisation de la pratique.

→ **Objectif : interroger uniquement les pratiques et postures professionnelles.**



**Supervision, APP ou régulation d'équipe, ces instances sont** conduites et animées par un professionnel extérieur à l'institution, elle s'adresse à des professionnels de santé, du secteur social ou médico-social régulièrement en lien avec le public.

C'est un espace confidentiel proposé à rythme régulier et dont la planification est habituellement établie sur une année.



Le même intervenant peut être amené à proposer ces différents types de travail auprès d'une même équipe, mais il est possible que dans certaines situations l'enjeu soit trop délicat et qu'il soit pertinent d'ajouter un regard neuf par un autre intervenant. En ce sens, il est primordial d'étudier et de définir avec le demandeur ce qui est adapté, indiqué suivant les situations. Les dispositifs peuvent être complémentaires, s'articuler différemment suivant les périodes de la vie de l'institution. Il est fondamental d'ajuster la prestation à la demande.

Comment ? L'intervenant a des interlocuteurs pour le soutenir en cas de difficultés et il peut être proposé des co-interventions à différents endroits ou temps pour votre institution ! Nos intervenants se parlent, s'épaulent et s'entraident, quand vous faites intervenir un professionnel c'est potentiellement l'Institut du Comment (IDC) qui peut se mobiliser.



## Pour quels types d'institutions ?

- Dans le domaine médical (somatique et psychiatrique) : CSAPA, services de soins palliatifs, SSR, oncologie, CETD, pénitencier, Hôpital de jour, etc.
- Dans le domaine social : hébergement, asile, enfance, protection de l'enfance...
- Dans le champ psychothérapeutique : CMP, CATTP, centre de thérapie familiale

## Pourquoi ?

Ces dispositifs concernent les postures des professionnels et ce qu'ils mettent en œuvre avec l'utilisateur, et ce à des niveaux différents. Cependant il est difficile de segmenter ainsi les interventions, de définir précisément ce qui relève de telle ou telle pratique.

Attention : **Ces interventions** ne font pas tout. Elles sont parfois magiques, utilisées au bon moment, au bon endroit, mais... Elles ne remplacent pas les besoins de formation, les besoins de réorganisation en termes de travail, les modifications nécessaires dans les manières de manager et ne peuvent faire oublier les réalités sociales et sociétales liées au travail. C'est en cela qu'elles ne peuvent être une simple prescription magique d'un décideur, mais prendre sens pour l'intervenant, le demandeur et ceux qui seront présents pour ces rencontres. La magie n'opère que sous certaines conditions...





## Nous contacter

**Tél. : +33 (6) 47 154 154 - Email : [institutducomment@gmail.com](mailto:institutducomment@gmail.com)**

<http://www.institutducomment.com>

Code NAF (APE) 9609Z - SASU au capital social de 5000 €

Siret : 89796526500027 - N° TVA FR70897965265

Numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11770855077

11 bis rue Arthur Papon 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS FRANCE

